

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICHI Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

Etaient absents :

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/307

**Programmation et plan de financement des activités du Palais Fesch Musée des Beaux-Arts
pour l'année 2014.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre du partenariat entre la Ville D' Ajaccio et la Collectivité Territoriale de Corse, il est présenté le programme et le plan de financement des activités culturelles du Palais Fesch pour l'année 2014. En effet, pour l'année 2014 le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts a engagé une politique culturelle ambitieuse autour de quatre expositions temporaires et leurs publications, de nombreuses activités de médiations culturelles, de communication et des partenariats scientifiques (délibération N°2013/148, 2013/368, N°2014/219, N°2014/43, N°2013/150, N°2014/45). L'année 2014 engage également une campagne de restauration de tableaux, une campagne de restauration du mobilier napoléonien du cardinal Fesch, ainsi que l'acquisition de petits matériels de restauration et de conservation (travaux muséographiques).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la programmation des activités culturelles en fonctionnement et en investissement du Palais Fesch-musée des Beaux-arts pour l'année 2014.

D'autoriser le Député-maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette programmation.

D'autoriser le Député-maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

De dire que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits du BP 2014 en fonctionnement et investissement, fonction 322. En dépense chapitre 011, chapitre 21 et chapitre 23. En recettes chapitre 74 et chapitre 13.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du vendredi 24 octobre 2014.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

La programmation des activités culturelles en fonctionnement et en investissement du Palais Fesch Musée des Beaux-arts pour l'année 2014.

AUTORISE MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

A solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 en fonctionnement et investissement, fonction 322. En dépense chapitre 011, chapitre 21 et chapitre 23. En recettes chapitre 74 et chapitre 13.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)


POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014_307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

